SEANCE DU 23 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 16 avril 2026, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN élu Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

Excusé : /

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : Mme BRET

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations
  - DEL2026-27 : Commission communale des impôts directs (CCID) - liste des noms en vue de la nomination des membres
  - DEL2026-28 : SEMCODA – désignation d'un délégué
  - DEL2026-29 : SPL IN TERRA – Désignation du membre de l'assemblée spéciale, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
  - DEL2026-30 : ADMR – demande de subvention
  - DEL2026-31 : MFR de Pont-de-Veyle – demande de subvention
  - DEL2026-32 : Association FCVVJ – demande de subvention exceptionnelle
- Commissions municipales : présentation des dossiers en cours
- Questions diverses

ARRET DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DM2026-06 : Acceptation de don
Décision d'accepter le don de Monsieur LAURENT Jean-Paul d'un montant de 50 €.

DM2026-07 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. TAPONARD Charles - emplacement 23 carré 1
Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. Charles TAPONARD, pour l'emplacement n° 23 carré 1, pour une durée de 15 ans à compter du 17/02/2026. Le tarif de la concession s'élève à 200 €.

DM2026-08 : Aménagement d'un cheminement modes doux le long de la RD 1083 : marché de maîtrise d'œuvre
Décision d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études INFRATECH – 240 chemin de la Chassière 01250 REVONNAS - pour un montant provisoire de rémunération de 16 112,00 € HT soit 19 334,40 € TTC.

DM2026-09 : Droit de préemption urbain – vente SEMCODA/FAVIER
Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées 0C 1010 sises 6 rue des Mésanges à Servas.

DELIBERATIONS

DEL2026-27 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Madame Christèle MAYOUSSIER, 1ère Adjointe en charge des finances, rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DRESSE** la liste des contribuables remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du Code Général des Impôts susceptibles d'être désignés par le directeur des services fiscaux en qualité de commissaires titulaires ou de commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs ainsi qu'il suit, soit 12 commissaires titulaires et 9 commissaires suppléants :

Civilité	NOM	Nom de jeune fille	Prénom
Proposition de commissaires titulaires			
Madame	BLANC	BERNARD	Virginie
Monsieur	BLANDON		Pascal
Monsieur	CALLY		Gérard
Madame	COMTE	BRUN	Delphine
Madame	KAPRIELIAN	FAUSSURIER	Monique
Madame	MICHAUD	PEPIN	Isabelle
Madame	MICHEL	LAURENT	Rachel
Monsieur	MOREL		Franck
Madame	RAYNAUD	JOLY	Danièle
Monsieur	SAINT CYR		Loïc
Monsieur	VILLEDIEU		Eric
Monsieur	WARIN		Simon
Proposition de commissaires suppléants			
Madame	CHANEL	CORNIER	Viviane
Madame	COLIN	PONCET	Fabienne
Madame	FIEUJEAN	FAVRE	Valérie
Monsieur	GISBERT-CUREAU		Stéphane
Madame	GUILLEMAUD	BERNARD	Céline
Madame	MARTIN	LAFLECHE	Nathalie
Madame	MOISSONNIER		Pauline
Monsieur	PELUX		Emmanuel
Monsieur	PETIT		Jean-Pierre

DEL2026-28 : SEMCODA – DESIGNATION D'UN DELEGUÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le mail du 26 mars 2026 de la SEMCODA précisant que chaque commune souhaitant proposer un représentant au conseil d'administration doit faire acte de candidature et qu'un seul délégué, ayant la qualité d'élu peut être proposé sans suppléance;

Considérant que la SEMCODA est une société d'économie mixte dont la principale activité est la construction et la gestion de logements locatifs sociaux ;

Considérant que la Commune est actionnaire de la SEMCODA avec 76 actions ;

Considérant que la Commune ne peut être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires ;

Considérant que le délégué devra présenter au moins une fois par an au Conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA ;

Considérant que quatre délégués des communes actionnaires représentent l'ensemble des communes actionnaires au conseil d'administration, désignés par l'assemblée spéciale des communes actionnaires ;

Considérant que Monsieur le Maire représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune ;

Monsieur le maire rappelle que l'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret ;
- **DESIGNE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.
- **ACCEPTE** en tant que de besoin, que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires.
- **PREND ACTE** de la représentation des communes actionnaires au conseil d'administration de la SEMCODA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette désignation.

DEL2026-29 : SPL IN TERRA – DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORGINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société publique locale IN TERRA, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, la Commune de Servas a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale de la société publique IN TERRA.

La collectivité pourra solliciter la présidence de l'assemblée spéciale, par le biais de son représentant, habilité à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 ;

Vu le Code de Commerce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, pour assurer la représentation de la Commune de Servas, au sein de l'assemblée spéciale de la société publique locale IN TERRA composée de 13 communes.
- **DESIGNE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société publique locale IN TERRA.
- **AUTORISE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence et/ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.
- **AUTORISE** les représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

DEL2026-30 : ADMR – DEMANDE DE SUBVENTION

L'Association ADMR de Saint-Denis-les-Bourg a pour mission de permettre aux habitants des communes de vivre chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Son action, outre l'aide-ménagère, est un rempart contre l'isolement social.

L'Association, aidant 6 foyers dont 1 couple sur la Commune de Servas, sollicite une subvention pour lui permettre :

- De maintenir un tarif accessible pour les familles les plus modestes,
- De financer des actions de prévention (ateliers mémoire, gym douce) pour les administrés,
- D'assurer la coordination de proximité indispensable à la sécurité des bénéficiaires.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 12 février 2026,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 € par foyer aidé, soit un montant total de 300 € à l'Association ADMR de Saint-Denis-les-Bourg,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

DEL2026-31 : MFR DE PONT-DE-VEYLE – DEMANDE DE SUBVENTION

La Maison Familiale et Rurale (MFR) de Pont-de-Veyle est un établissement de formation basant sa pédagogie sur l'alternance école/entreprise, permettant ainsi l'apprentissage de la théorie et sa mise en pratique et un accompagnement individualisé des jeunes en formation dans le secteur du sanitaire et social, de la petite enfance et de la restauration. Elle est contractualisée avec le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Régional, et, à ce titre bénéficie de subventions de fonctionnement forfaitaires par élève qui ne couvrent pas l'ensemble des seules charges du personnel.

Une élève de la commune de Servas fréquentant cet établissement, la MFR de Pont-de-Veyle sollicite une subvention auprès de la Commune.

Considérant l'examen de la demande de subvention par la commission « Enfance » du 9 avril 2026,

Considérant que l'établissement participe au service public de formation (loi du 31/12/1984),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à la Maison Familiale et Rurale de Pont-de-Veyle ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

DEL2026-32 : ASSOCIATION FCVVJ – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Pascal LEGRAIS-BOUCHER, 2ème Adjoint au Maire en charge de la commission « Loisirs Animations Culture », présente à l'Assemblée deux demandes d'aide financière formulées par l'association « FCVVJ », pour :

- La participation de ses équipes U11 et U13 à un tournoi de football à Caderousse, dans le département du Vaucluse, qui se déroulera du 22 au 25 mai 2026,

- La participation de son équipe U15 à un tournoi à Valras, dans le Département de l'Hérault, qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026.

Ces tournois présentent une opportunité pour les jeunes joueurs, tant sur le plan sportif qu'humain, et permettront de développer leur esprit d'équipe et de porter les couleurs de la commune dans un cadre convivial et formateur.

Après examen des demandes et analyse des budgets prévisionnels présentés par l'association FCVVJ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 € à l'association « FCVVJ » ;
- **INDIQUE** que cette aide financière devra permettre de diminuer le reste à charge des familles de Servas ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

COMMISSIONS MUNICIPALES – PRESENTATION DES DOSSIERS EN COURS

➢ **URBANISME** : réunion du 15/04/2026

- Plan Local d'Urbanisme : présentation générale du PLU aux nouveaux membres de la commission. Grand Bourg Agglomération a été questionnée pour connaître les modalités de révision de ce document afin de le mettre en cohérence avec le SCoT approuvé en 2026.

- Aménagement du centre bourg : présentation du projet à la nouvelle équipe. Grand Bourg Habitat a consulté 3 architectes et est en attente de leur proposition. Le propriétaire du fonds de commerce du bar tabac a été rencontré pour connaître sa position quant au déménagement de son commerce dans le nouveau bâtiment projeté. Une réponse de sa part est attendue.

- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : projet du promoteur ATHELYA sur un tènement communal situé en lieu et place du parking « poids lourds » et sur des terrains attenants :
  Le projet comporte deux typologies de constructions :
  - 14 maisons jumelées en duplex R+1 avec jardinet individuel, allant du T3 au T5, en accession abordable, par le biais d'un prêt social location-accession (PSLA).
  - 1 bâtiment R+1 et R+2 de 14 appartements avec rez-de-jardin ou balcons, allant du T2 ou T4, en locatif conventionné.

  Un bailleur s'est positionné sur ce projet. Il s'agit de DYNACITE dont le comité de pilotage a validé sa participation le 23/01/2026.
  Le montant de l'offre d'achat proposé s'élève à 300 000 € (Taxe d'aménagement comprise) pour une surface de 8 395 € le m².
  Le élus du précédent Conseil Municipal n'ont pas validé le projet en l'état, souhaitant des compléments d'information par rapport au prix des pavillons, à l'aménagement des façades et des séparations entre les logements.
  Une prochaine réunion de travail avec la société ATHELYA est planifiée le 24/04/2026, au cours de laquelle des éléments de réponse seront apportés, avant une nouvelle présentation en Conseil Municipal.
  La nouvelle équipe municipale s'interroge sur l'offre d'achat proposée par le promoteur, estimant qu'elle est sous-estimée. Monsieur le Maire indique qu'il consultera l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour une estimation de la valeur vénale du terrain.

- Modes de gestion des dossiers de demande d'urbanisme : Monsieur le Maire traitera directement les déclarations préalables pour des petits travaux de type abris de jardin, clôtures, panneaux photovoltaïques... Les dossiers plus importants comme les permis de construire seront examinés par la commission « Urbanisme » pour émettre un avis.

Décisions d'urbanisme délivrées :

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
PC 001 405 26B0002	EMMAUS	Reconstruction suite à l'incendie de l'hôtel et changement de destination pour la construction de 5 logements	5 place de l'Eglise	Accord du 17/03/2026
PC 001 405 26B0003	ST GOBAIN WEBER	Installation d'un silo	route de Lyon RD 1083	Accord du 27/03/2026
DP 001 405 25B0043	GUY Marvyn	Installation d'un portail autoportant	1501 route de Chalamont	Décision tacite d'opposition du 12/03/2026
DP 001 405 26B0003	CORNE Stéphanie	Isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries	320 rue des Charmilles	Non-opposition du 27/03/2026
DP 001 405 26B0004	LAFAYE Nicolas	Construction d'une terrasse couverte et d'un mur de clôture	190 rue des Erables	Opposition du 27/03/2026
DP 001 405 26B0006	SAS ISOWATT	Installation de 7 panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture	308 chemin du Colon	Non-opposition du 03/04/2026
DP 001 405 26B0007	COLIN Jocelyne	Construction d'une pergola	79 rue des Granges Mouton	Non-opposition du 14/04/2026

- **CCAS :** la première réunion est fixée au 07/05/2026.

- **FINANCES :** la première réunion au cours de laquelle sera présenté le budget sera programmée prochainement.

- **ENFANCE**

  - Affaires scolaires et périscolaires :

    ⇨ Des rencontres avec les différents intervenants (directrice de l'école, responsables périscolaire et temps méridien) ont eu lieu pour une première présentation et pour échanger sur la coordination des modes de communication. Un document commun détaillant les démarches d'inscriptions et des conseils à destination des familles est en cours d'élaboration et sera distribué par la Mairie pour les nouveaux parents et par la Directrice de l'école à partir du 15 mai pour les parents des enfants déjà scolarisés.

    ⇨ Visite de Christèle Mayoussier et de Sarah MARILLER, le 24/04/2026, sur le temps méridien pour observer, analyser et comprendre l'organisation en place. Des sanctions sont mises en œuvre pour certains enfants ne respectant pas les règles.

    ⇨ Plusieurs parents d'élèves ont signalé que la durée du 2ème service était trop courte. Certains enfants n'ont pas toujours de temps de terminer leur repas.

    ⇨ Exclusion temporaire d'un élève du temps méridien pour la période du 20 au 24 avril.

- Projet Educatif De Territoire (PEDT) Dompierre, Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc et Servas : travail de coordination mené par l'association ALFA3A, entre les différents partenaires (communes, écoles, parents d'élèves, restaurants scolaires, accueils périscolaires). Le prochain comité de pilotage se réunira le 05/05/2026 à Servas.

- Assistantes maternelles : invitation à une réunion le 09/06/2026 pour faire le point sur leur profession et sur leur participation aux activités du Relais Petite Enfance.

- Conseil Municipal des Enfants (CME) : réflexion sur la relance du CME.

- Ateliers découvertes : devant la confusion entre les ateliers découvertes qui étaient proposés par la Commune de Servas et les parcours découvertes proposés par l'association ALFA3A les mercredis, les nouveaux élus de la commission ont décidé de ne pas les reconduire. Néanmoins, des activités pourraient être mises en place sous une autre forme, en missionnant les enfants du CME pour organiser eux-mêmes des ateliers.

➢ **RESSOURCES HUMAINES** : informations sur la situation d'un agent en période préparatoire au reclassement (PPR) ainsi que sur l'absentéisme d'agents en congés de maladie. Des solutions de repli ponctuelles ont été mises en place dans l'urgence pour gérer les remplacements.

➢ **TRAVAUX : BATIMENTS/VOIRIE.**

- Travaux de mise en conformité des bâtiments :

  ⇨ Un devis de la société SOTEB a été validé pour la remise en état des systèmes de détection incendie dans les bâtiments de la Mairie, de l'école maternelle, du périscolaire et de la salle des fêtes. Les interventions sont programmées le 5 et 6 mai prochains, avant la visite de la salle des fêtes par la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, fixée le 26/05/2026.

  ⇨ Des travaux d'électricité seront à réaliser suite au passage du bureau de contrôle VERITAS dans le cadre de la vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux.

- Travaux de balayage de la voirie : l'entreprise SOTRAPP a programmé le passage de la balayeuse-désherbeuse le 06/05/2026.

- Travaux de voirie : réunion du 13/04/2026

  ⇨ Programme 2026 : chemin de Pirochon, rue du Picardet, chemin de Lalleyriat et curage de fossés

  ⇨ Panneaux de signalisation : un recensement du stock a été fait pour pouvoir lancer une commande en fonction des besoins.

➢ **CADRE DE VIE :** réunion du 08/04/2026

- Fleurissement : réception des fleurs prévue dans le courant de la semaine 19 (entre le 4 et le 7 mai). En raison de l'absence de l'agent communal affecté aux plantations, les membres de la commission procéderont à ce travail le samedi 9 mai à 9 h. Les autres élus du Conseil Municipal sont également invités à participer.
  Le terrain communal à l'arrière du parking poids lourds, dans le secteur « En Bryet », a été labouré par Valentin MOISSONNIER afin d'y semer des graines de fleurs de jachère.

- 23 souches d'arbres sont à faire rogner. L'entreprise Nicolas BELOUZARD de Condeissiat a été sollicitée pour l'établissement d'un devis.

➢ **LOISIRS ANIMATIONS CULTURE :** réunion du 16/04/2026

- Associations :

  ⇨ Forum : cette année, il aura lieu le 30/05/2026, à l'école et au city-stade ou au gymnase en cas de conditions météorologiques défavorables. Des démonstrations sportives seront proposées par des associations.

  ⇨ Planning d'utilisation de la salle sportive : une réunion est fixée le 27/04/2026 avec les associations concernées.

  ⇨ Présentation des membres de la commission municipale aux Présidents d'association prévue lors d'une réunion qui sera programmée le 04 ou le 11/06/2026.

- Cérémonie de commémoration du 8 mai à 11h15 :

  ⇨ Point sur l'organisation : mise en place de la salle, musique, commande gerbe.

  ⇨ La FNACA a sollicité la Commune pour la désignation d'un nouveau porte-drapeau. Elle est également à la recherche d'anciens drapeaux qui seraient peut-être stockés en Mairie. Enfin, elle remettra un témoignage de guerre à la Commune pour une conservation dans les archives communales.

➢ **COMMUNICATION :** réunion du 20/04/2026

- Newsletter : la commission a décidé de publier une newsletter tous les 2 mois à partir de juin, en remplacement du bulletin municipal de juillet. Les deux premiers exemplaires seront distribués en papier puis les suivants seront diffusés par voie dématérialisée.

- Réseaux sociaux : création d'un compte sur Facebook et Instagram : Commune de Servas.

- Site internet : une refonte est prévue.

- Organisation de la commission :

  ⇨ Définition du rôle de chacun des membres par rapport aux différents supports.

  ⇨ Création d'un album partagé à tous les Conseillers Municipaux pour permettre la transmission des photos et vidéos. Un lien sera prochainement envoyé.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réouverture de la boulangerie :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le propriétaire des murs, Monsieur BOUCHISSE, reprend l'activité et que l'ensemble de la chaîne de fabrication se fera sur place. La date de la réouverture est fixée au 2 juin. Une communication à ce sujet est en cours.

- **Formations des élus** : Monsieur le Maire indique que l'AMF de l'Ain propose des formations très complètes et sur des thématiques variées. Le catalogue de formation devrait être diffusé prochainement. D'autres organismes pourront ensuite être sollicités pour des formations spécifiques non proposées par l'AMF.

- **Invitation de la brigade de gendarmerie du 21/04/2026** : Monsieur Serge GUERIN, Maire, et Monsieur Pascal LEGRAIS-BOUCHER, correspondant défense, ont été conviés à une réunion « élus-gendarmes » au sein de la caserne de Bourg et ont pu visiter le Centre Opérationnel et de Renseignements de la Gendarmerie de l'AIN (CORG 01).

- **SIEA :** Monsieur Stéphane GISBERT-CUREAU, délégué titulaire du SIEA, a participé à l'Assemblée Générale du Syndicat le 18/04/2026, au cours de laquelle il a été procédé aux élections du Président et des Vice-Présidents.

- **BRESSE ENERGIES CITOYENNES (BEC01) :** l'Assemblée Générale est prévue le 24/04/2026 à Servas. La Commune est actionnaire de cette SAS qui a installé les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la salle Henri Baillet/périsco/cantine et sur la toiture de l'église.

Prochaine séance du conseil : jeudi 21 mai 2026 à 20h00.

Séance levée à 22h00.

La Secrétaire de séance,
Vanessa BRET

Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)